

Bachelor of Arts

Philosophie

Domaine I: 120 crédits ECTS

Plan d'études

(Règlement en vigueur dès le semestre d'hiver 2005/2006. Il vaut également pour les étudiants qui ont commencé leurs études entre le semestre d'automne 2003/04 et le semestre d'été 2005, et qui ont opté pour le nouveau règlement du 23 juin 2005 de la Faculté des lettres (voir art. 25, al. 3).)

I. Généralités

L'offre d'enseignement en philosophie souhaite proposer à l'étudiant une introduction aussi complète que possible aux problèmes et méthodes philosophiques. Ces études visent à :

- fournir une formation philosophique diversifiée qui consiste en une introduction aux courants de l'histoire de la philosophie et en une approche systématique des problèmes philosophiques fondamentaux;
- développer la capacité des étudiants à entreprendre une recherche philosophique autonome.

Les études de philosophie mènent à l'obtention du BA (diplôme universitaire, niveau *Bachelor* européen) et du MA (Licence, niveau *Master* européen). Il est également possible de poursuivre des études en vue de l'obtention d'un DAES II (Diplôme d'aptitude à l'enseignement secondaire II), d'un doctorat et d'une habilitation.

II. Formes d'enseignement

Cours: Les cours de base donnés régulièrement offrent une vue d'ensemble sur les matières proposées (voir point IV). Les enseignements spéciaux proposent un approfondissement de questions spécifiques. Les cours des professeurs invités font partie intégrante du programme d'études.

Les **proséminaires** sont dirigés par les assistants et aident les étudiants à bien débiter dans leurs études en philosophie.

Les **séminaires** exigent de la part des étudiants une préparation soutenue, une réflexion critique et une participation active.

III. Répartition des crédits ECTS (European Credit Transfer System)

Les crédits ECTS mesurent la totalité du travail investi par l'étudiant (y compris le temps de présence à l'enseignement respectif). 1 crédit ECTS correspond à 30 heures de travail.

Répartition des crédits ECTS	
Cours évalué par un examen	3 ECTS
Participation active à un proséminaire	3 ECTS
Travail écrit rédigé dans le cadre d'un proséminaire (environ 10 pages A4)	3 ECTS
Participation active à un séminaire	3 ECTS
Travail écrit rédigé dans le cadre d'un séminaire (environ 20 pages A4)	4 ECTS

IV. Matières enseignées

L'enseignement comprend deux orientations, qui sont la *Philosophie systématique* et l'*Histoire de la Philosophie*, et se divise en 7 matières:

Orientations	Abrégé	Matières	Abrégé
Histoire de la Philosophie	HPH	Philosophie antique	pan
		Philosophie médiévale	pme
		Philosophie moderne et contemporaine	pmc
Philosophie systématique	PHS	Philosophie du langage, de l'esprit et des sciences humaines	leh
		Epistémologie et métaphysique	eme
		Ethique et philosophie politique	epp
		Philosophie de la culture et esthétique	pce

V. Programme d'études

Intitulé du Programme d'études	Crédits ECTS	Langue d'enseignement	Titre décerné
Philosophie (Domaine I)	120	français, allemand ou bilingue*	Bachelor of Arts

*Etudes bilingues: Les étudiants en *Domaine I* ont la possibilité d'obtenir un diplôme de Bachelor avec la mention correspondante.

VI. Le plan d'études

Domaine I (120 crédits ECTS)

(Règlement en vigueur dès le semestre d'hiver 2005/2006. Il vaut également pour les étudiants qui ont commencé leurs études entre le semestre d'automne 2003/04 et le semestre d'été 2005, et qui ont opté pour le nouveau règlement du 23 juin 2005 de la Faculté des lettres (voir art. 25, al. 3).)

	Modules	Formes d'enseignement	ECTS	Note ¹
S'adressent aux étudiants de 1 ^{ère} année	HPH I (dans les matières: pan , pme ou pmc) Les cours introduisent à l'histoire de la philosophie. Les proséminaires sont destinés à acquérir les compétences de base dans l'orientation historique.	<ul style="list-style-type: none"> 3 cours semestriels 2 proséminaires (avec participation active et travail écrit) 	21 ECTS	Moyenne de 5 notes
	PHS I (dans les matières: leh , epp , pce ou eme) Les cours introduisent à la philosophie dans une perspective systématique. Les proséminaires sont destinés à acquérir les compétences de bases dans l'orientation systématique.	<ul style="list-style-type: none"> 3 cours semestriels 1 proséminaire (avec participation active et travail écrit) 1 proséminaire de logique (Logique I) (avec les exercices écrits et examen écrit) 	21 ECTS	Moyenne de 5 notes
S'adressent aux étudiants de 2 ^{ème} et 3 ^{ème} années	HPH II (dans les matières: pan , pme ou pmc) Les compétences de base acquises en HPH I seront approfondies dans le cadre des séminaires.	<ul style="list-style-type: none"> 3 cours semestriels 1 séminaire (avec participation active et travail écrit) 	16 ECTS	Moyenne de 4 notes
	PHS II (dans les matières: leh , epp , pce ou eme) Les compétences de base acquises en PHS I seront approfondies dans le cadre des séminaires.	<ul style="list-style-type: none"> 3 cours semestriels 1 séminaire (avec participation active et travail écrit) 	16 ECTS	Moyenne de 4 notes
	Module combiné à choix (HPH et /ou PHS) (dans les matières: pan , pme ou pmc et/ou en leh , epp , pce ou eme)	<ul style="list-style-type: none"> 4 cours semestriels 1 séminaire (avec participation active) 1 séminaire (avec participation active et travail écrit) 	22 ECTS	Moyenne de 5 notes
1 ^{ère} à 3 ^{ème} année	Points libres Les étudiants se spécialisent en approfondissant leurs intérêts philosophiques dans le cadre de l'offre usuelle ou à l'intérieur des enseignements spéciaux.	<ul style="list-style-type: none"> 12 crédits ECTS peuvent être choisis librement dans l'offre de l'enseignement du Département. (Recommandation: Logique II) 	12 ECTS	Moyenne de 3 notes au minimum
			108 ECTS	
CTC / soft skills			12 ECTS	
		Total	120 ECTS	

¹ Les examens de cours semestriels, les travaux écrits de proséminaire et de séminaire et l'examen de logique sont évalués par des notes. La participation active aux proséminaires et séminaires n'est pas notée. La note finale résulte de la moyenne des notes partielles obtenues dans les six modules. Chaque note doit être suffisante (note 4).

Voir page suivante ⇨

Règles supplémentaires pour le Domaine I:

- **Les cours:** Les étudiants sont tenus de suivre un minimum de 16 cours semestriels, dont 6 en orientation HPH et 6 en orientation PHS, et de les faire évaluer. **Au moins un cours dans chacune des 7 matières** (*pan, pme, pmc, leh, epp, pce* et *eme*) doit être suivi et évalué. Les étudiants peuvent choisir librement l'orientation HPH ou PHS pour les 4 cours restants.
- **Les séminaires** ne peuvent être suivis qu'à partir du 3^{ème} semestre, et seulement à condition d'avoir rempli les exigences d'au moins 2 proséminaires (participation active et travail écrit/examen). Pour que l'étudiant puisse suivre un séminaire, les crédits ECTS des proséminaires doivent avoir été validés sur *Gestens* avant le début du semestre concerné.
- **Le module: Points libres:** Les 12 crédits ECTS peuvent être choisis librement, mais ne peuvent pas être acquis uniquement dans des cours. Un travail écrit de proséminaire ou de séminaire ne peut être rédigé que si la personne a participé activement au proséminaire ou séminaire en question. Le proséminaire **Logique II** peut uniquement être crédité dans ce module et est **très recommandé** aux étudiants en domaine I, et il peut uniquement être crédité dans ce module.
- **CTC/soft skills:** 12 crédits ECTS (10% de la filière d'études) doivent être obtenus **hors** du domaine d'étude.

Examen de fin de première année:

Il se compose de **deux examens portant chacun sur un cours semestriel effectués auprès de deux professeurs différents et dans deux matières différentes**. L'examen de fin de première année doit être réussi au plus tard au début du 5^{ème} semestre d'études. Une demande de prolongation du délai doit être adressée par écrit au conseil décanal au plus tard 15 jours avant le début du 5^{ème} semestre d'études (voir le règlement Bachelor de la Faculté des lettres du 23 juin 2005, Art. 11).

Des connaissances en latin ou en grec ancien sont requises. Des cours de rattrapage en latin ou en grec ancien peuvent être suivis pendant les études de Bachelor et validés dans le cadre des **CTC/soft skills**; ils seront crédités de 6 crédits ECTS lors de l'examen relatif.

Etudes bilingues: Si dans les deux langues un **minimum de 40% (45-55) des 108 crédits ECTS** (les 12 CTC/soft skills ne sont pas compris) ont été acquis, la **mention correspondante figure sur le diplôme de Bachelor**. Les enseignements doivent être validés dans la langue de l'enseignement relatif. Une partie des crédits ECTS doit être réalisée par des travaux écrits de la manière suivante:

2 proséminaires et un séminaire (participation active et travail écrit)	19 ECTS
ou	
2 séminaires et un proséminaire (participation active et travail écrit)	20 ECTS

VII. Contrôle des connaissances et évaluation par notes

Proséminaires et séminaires

La participation aux proséminaires et aux séminaires est reconnue sur la base d'une participation active et de travaux écrits:

- la participation active implique une présence régulière, une préparation pour chaque séance, une participation active à la discussion et au moins une présentation orale (ou éventuellement une contribution écrite);
- le travail écrit: un travail écrit conséquent ou plusieurs petits travaux seront exigés et notés. Il est possible de remanier un travail écrit au maximum deux fois. Les travaux de proséminaires comprennent environ 10 pages A4, et les travaux de séminaires environ 20 pages A4.

Dans les proséminaires de logique (Logique I et Logique II), la rédaction des exercices proposés équivaut à la participation active. Le travail écrit de proséminaire est remplacé par un examen écrit, qui sera noté et qui peut être refait au maximum deux fois.

Les cours

La forme d'évaluation d'un cours est fixée par l'enseignant. En principe, deux types d'évaluation sont possibles:

- l'examen oral: 15 minutes par cours semestriel;
- l'examen écrit: L'enseignant détermine les modalités de l'épreuve écrite.

D'autres formes d'évaluations (exposé oral, etc.) sont possibles avec l'accord de l'enseignant.

Barème

6	<i>Summa cum laude</i>
5.5	<i>Insigni cum laude</i>
5	<i>Magna cum laude</i>
4.5	<i>Cum laude</i>
4	<i>Rite</i>

Note finale

- La note finale résulte de la moyenne de toutes les notes prévues dans le plan d'études (cours évalués, travaux écrits des proséminaires et séminaires). Chaque note obtenue doit être suffisante.
- Les étudiants qui ont commencé leurs études dans la période comprise entre le semestre d'hiver 2003/04 et le semestre d'été 2005 et qui ont opté pour le nouveau règlement de la Faculté des lettres du 23.06.2005 sont soumis aux dispositions prévues par les articles 26, al. 3 et 27 dudit règlement.

VIII. Echec à l'examen: Cours et examen de logique

Un examen qui n'a pas été réussi doit **être refait sur le même cours et auprès du même enseignant**. Il peut être **refait 2 fois au maximum**. Les trois essais ont lieu lors des quatre sessions d'examen, lesquelles sont précédées par la période d'inscription à l'enseignement en question.

Echec définitif:

Un examen ou un travail écrit peuvent être refait au maximum deux fois. **Dans le cas d'un échec définitif, l'étudiant ne pourra plus continuer des études dans le programme qu'il a choisi.**

(Voir également les Directives: *Concernant l'évaluation des prestations d'études, l'attribution des crédits ECTS et la validation des modules à la Faculté des lettres*, du 23 avril 2009.)